



**Si la réduction des émissions de gaz à effet de serre est indispensable, elle ne suffit plus.**

Même en respectant les objectifs de l'Accord de Paris, la France connaîtra d'ici 2050 une hausse moyenne des températures d'environ +2 °C par rapport à l'ère pré-industrielle. Cela signifie plus de vagues de chaleur, une raréfaction des ressources en eau, une hausse de la fréquence et de l'intensité des inondations et un recul des zones littorales face à la montée des eaux.

**L'adaptation désigne l'ensemble des actions visant à anticiper ces impacts et à réduire les dommages pour les populations, les écosystèmes et les infrastructures.** Elle consiste à rendre nos territoires plus résilients face aux aléas climatiques, par exemple en développant des îlots de fraîcheur, en adaptant les logements, en diversifiant les ressources en eau, ou encore en renforçant les trames vertes et bleues des villes. Plus l'adaptation est pensée tôt, plus elle permet d'élaborer des solutions diversifiées, efficaces et moins coûteuses.

**Les quartiers prioritaires apparaissent comme des espaces particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique :**

- **Îlots de chaleur** : forte minéralisation des sols, faible végétalisation et manque d'espaces verts entraînent des températures plus élevées, avec des conséquences sanitaires pour des populations déjà fragilisées.
- **Précarité énergétique et mal-logement** : logements mal isolés, sans dispositifs de rafraîchissement passifs, exposent davantage les habitants aux vagues de chaleur.
- **Inégalités sociales** : populations à faibles revenus disposant de peu de marges financières pour adapter leur logement, acheter des équipements ou déménager.

**L'adaptation n'est donc pas une option, mais une condition pour protéger les habitants et garantir leur qualité de vie.** Elle représente aussi une opportunité de transformation positive économique (création d'emplois verts et non délocalisables), sociale (projets fédérateurs tels que les jardins partagés, micro-forêts, cours oasis) et environnementale (restauration de la biodiversité, lutte contre les inondations, réduction des pathologies liées à la chaleur ou à la pollution).

En définitive, l'adaptation dans les QPV constitue une double exigence : protéger la population et transformer le cadre de vie pour améliorer durablement la santé, le bien-être et la cohésion sociale. Ces mesures seront d'autant plus efficaces si elles sont co-construites avec les habitants, qui connaissent les usages quotidiens et peuvent identifier les besoins prioritaires.



### Partenaires mobilisables

- **Agence Française de la biodiversité (OFB)** : intègre biodiversité et continuités écologiques dans les projets d'adaptation.
- **Agence de la transition écologique (ADEME)** : soutient des solutions locales d'adaptation
- **Associations environnementales locales** : alertent et expérimentent des réponses adaptées aux réalités du terrain avec les habitants
- **CEREMA** : conçoit des outils et méthodes sur la résilience des territoires
- **Chargé·e de mission climat/énergie des EPCI** : anime les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET)
- **Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)** : mobilisent les acteurs de santé face aux impacts sanitaires des canicules et pollutions.
- **CPIE** : développe avec les habitants des solutions concrètes
- **Réseau GRAINE** : sensibilise aux impacts du climat et aux gestes d'adaptation
- **Réseau RARE** : anime les réseaux d'acteurs sur l'adaptation des territoires
- **Les Shifters** : diffusent analyses et outils pour anticiper les effets climatiques



### Outils et ressources

- **Les ateliers de l'adaptation au changement climatique** : atelier ludique et collaboratif pendant lequel les participants se sensibilisent aux impacts du changement climatique et travaillent ensemble pour éviter les mal adaptations.
- **Guide Isadora de l'EHESP** : il est conçu pour faciliter l'intégration des enjeux de santé dans les opérations d'aménagement urbain.
- **Contrat local de santé (CLS)** : outil de déclinaison territoriale du Plan Régional de Santé, le CLS est conclu a minima par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.



### Retour(s) d'expériences

- **Retour d'expérience de la cour Oasis, école maternelle Emeriau** (CAUE Paris, 2021)



### Pour aller plus loin

- **Stratégie Adaptation Changement Climatique 2023-2027** (ADEME, 2023)
- **Dossier bibliographique, Adaptation au changement climatique** (Cerdd, 2022)
- **Adapter / Adaptez, des solutions pour les territoires face au changement climatique** (Caisse des Dépôts Énergie et Environnement, 2022)